

# Armoise et Ambroisie.

## Confusion danger !



Armoise.



Ambrosie à feuille d'armoise.

Le long de nos routes de Velay, par exemple entre Allègre et Saint-Paulien, prospère une plante aux feuilles vert sombre découpées, l'Armoise.

Depuis quelques années une intruse hautement allergisante emprunte les sols de l'armoise : l'Ambrosie.

L'imposture est à la fois dangereuse pour les personnes fragiles, et bien maquillée car l'ambrosie s'est parée des feuilles de l'armoise.

### L'Armoise commune.



« **Le genre *Artemisia*** (les armoises) regroupe des herbacées, des arbrisseaux et des arbustes, généralement aromatiques, densément tomenteux, pubescents ou glabres, de la famille des **Astéracées**. Leurs feuilles sont pennées.

L'armoise a des propriétés diurétiques mais provoque à forte dose des insuffisances rénales.

« Il ne faut pas confondre ces plantes avec l'Ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*) qui est connue pour être la cause de redoutables allergies respiratoires.

« L'Armoise commune ou Armoise citronnelle (*Artemisia vulgaris*) est une herbacée vivace de la famille des Astéracées. Elle est commune dans les régions tempérées, parfois cultivée comme ornementale, appréciée pour son feuillage découpé.

Autres noms : Artémise, Herbe aux cent goûts, Herbe de feu, Herbe royale, Remise.

Plante connue depuis l'antiquité, les Gaulois la nommaient « *ponema* », mais le nom de son genre vient du nom latin de la déesse Artémis, qui avait aussi pour rôle de protéger les femmes malades.

L'armoise peut mesurer de 60 cm à 2 m de haut.

Elle possède une tige dressée très rameuse et élancée sans stolons souvent de couleur rouge-violacée.

« Son feuillage est vert foncé, ses capitules duveteux sont serrés et très abondants sur les branches. Ses feuilles sont basales, longuement pétiolées et pennées de 5 à 8 cm de long.

La partie souterraine est un rhizome horizontal ramifié, parfois fort en diamètre et ses fleurs jaunâtres ou pourprés avec une odeur forte voire désagréable.

« La floraison a lieu de juillet à octobre. Les feuilles froissées dégagent une odeur similaire à celle de l'absinthe.

« Les fruits sont des akènes sans aigrette et mesurent 2 mm, une seule plante peut en produire plusieurs dizaines de milliers.

« L'Armoise (*Artemisia vulgaris*) est une analogue de l'Absinthe (*Artemisia absinthum*). Ainsi présente-t-elle à forte dose un caractère toxique.

Elle est reconnue tonique, fébrifuge, antispasmodique, vermifuge et stomachique. En infusion, elle régularise le cycle des menstruations à la ménopause. On l'utilise aussi pour soigner les infections urinaires. Mise dans les chaussures, cette plante aurait comme vertu de diminuer la fatigue pendant la marche. Ces plantes auraient aussi été utilisées en cas d'épilepsie.

« En médecine chinoise, elle sert à faire des *moxas*, bâtonnets séchés que l'on fait brûler à proximité des points des méridiens pour les chauffer, alternative à l'acupuncture et l'*acupression*.

« L'Armoise (*Artemisia vulgaris*) était utilisée autrefois pour farcir, parfumer, voire attendrir les volailles. Elle parfume les pâtisseries sucrées ou salées.

On l'utilisait pour aromatiser la bière.

Elle a un goût amer et sucré, ce qui se ressent en mangeant la viande ou en buvant le lait des animaux qui les mangent. Ses jeunes pousses sont tendres et sucrées et peuvent être utilisées dans des salades ou dans des apéritifs.

En purin (macération longue jusqu'à fermentation), l'armoise contient de la thuyone, un répulsif efficace contre les insectes, rongeurs, escargots et limaces

« Le nom ukrainien de la ville de Tchernobyl désigne l'armoise ordinaire (*Artemisia vulgaris*). Il vient de tchorno = noir et bylj = herbe. Ce mot s'est spécialisé au sens d'armoise, comme en polonais *bylica*. Ces "*herbes noires*" sont communes dans les steppes, où elles finissent par se casser et par rouler sur de longues distances, poussées par le vent. »

## L'absinthe.

« **La grande absinthe** (par opposition avec la petite absinthe) est une herbacée de la famille des **Astéracées**, comme l'armoise.

Autres noms : absin, aluynie, aluine, alvine, aloïne, armoise, herbe sainte, herbe aux vers, menu alvine, armoise amère, absinthe suisse.



« C'est une herbacée vivace qui mesure entre 0.50 et 1 mètre. Elle est recouverte de poils soyeux blancs argentés et de nombreuses glandes oléifères. La tige est de couleur vert argent, droite, cannelée, ramifiée et très feuillée.

Les feuilles sont alternes, gris verdâtre sur le dessus et presque blanches et soyeuses sur le dessous. Les feuilles basilaires mesurent jusqu'à 25 centimètres de long et sont longuement pétiolées. Les feuilles caulinaires sont brièvement pétiolées, moins divisées. Les feuilles au sommet peuvent même être simples et sans pétiole. La plante possède un rhizome dur.

La floraison a lieu de juillet à septembre. Les fleurs sont jaunes, tubulaires, réunies en capitules (Composée) globuleux, penchés, à leur tour réunis en panicules feuillés et ramifiées.

Les fruits sont des akènes.

« **L'absinthe** est originaire des régions continentales à climat tempéré d'Europe, d'Asie et d'Afrique du Nord. Elle colonise les friches vivaces d'Europe et Asie.

Les parties utilisées sont les sommités fleuries en ajoutant les feuilles lors de la pleine floraison.

Propriété : Vermifuge, stomachique, emménagogue, cholagogue.

Substances actives : silice, deux principes amers (absinthine et anabsinthine), substances tanniques et résineuses, acides malique et succinique et la thuyone (un terpénoïde).

Préparation :

Séchage rapide à l'ombre, ou par chaleur artificielle, au four de 35° à 40 °C au maximum ou au micro-onde.

« Elle est utilisée en macération ou poudre, comme teinture, aromate, infusion, boisson alcoolisée, vin, bouquets secs, etc.

**Précautions d'emploi** : la plante possède des substances actives dangereuses. »

## L'Ambroisie à feuilles d'armoise.

« **L'Ambroisie à feuilles d'armoise** (*Ambrosia artemisiifolia*) est une herbacée annuelle envahissante de la famille des **Astéracées**, originaire d'Amérique du Nord. Elle est invasive, et plus encore indésirable car elle provoque de graves allergies.

« Appellations : Ambroisie à feuilles d'armoise, Ambroisie élevée, Ambroisie annuelle, Herbe à poux, Absinthe anglaise, ou simplement Ambroisie.

### Description.

« L'ambroisie est une plante rudérale adventice des cultures de printemps pouvant mesurer jusqu'à 2 m de hauteur. Ses feuilles sont d'une couleur vert foncé et elle se distingue par le détail singulier des feuilles.



### Habitat.

« L'Ambroisie à feuilles d'armoise a été introduite en Europe au XIXe s dans des sacs de grains provenant du Canada. Elle est originaire d'Amérique du Nord, Canada, Terre-neuve, États-Unis. Elle colonise les cultures de printemps, les bords de routes, friches agricoles et urbaines, berges de rivières.

Elle s'est largement répandue en Europe centrale et méridionale où elle se comporte comme une plante envahissante. Les mélanges pour oiseaux, spécialement ceux contenant des graines de tournesol, sont une des sources principales d'introduction de l'ambroisie dans de nouvelles régions. C'est ainsi qu'on la rencontre souvent à la proximité des basses-cours et des poulaillers.

« Chaque pied libère quotidiennement plusieurs millions de grains de pollen de 19 microns de diamètre. Son fruit épineux est dispersé dans les friches, les jachères, le long des chemins, sur chemins de berge ou de halage, d'autant plus facilement que le sol a été retourné, désherbé ou qu'il ne présente pas de flore naturelle qui concurrence son avancée.

**L'Ambroisie à feuilles d'armoise ne supporte pas la concurrence des autres plantes. Pour éviter qu'elle pousse il suffit de semer de l'herbe ou n'importe quelle autre plante couvre-sol.**

L'Ambroisie commence à être utilisée en *phytoremédiation*, afin de dépolluer les sols des métaux lourds comme le plomb.

### **Floraison.**

Elle produit des fleurs vertes d'août à septembre. Son fruit est un akène.

Elle a la particularité d'être *monoïque* : sur une même plante elle porte les deux sexes sur des fleurs différentes, ce qui explique la facilité avec laquelle elle se reproduit.

L'Ambroisie à feuilles d'armoise se répand en profitant du réchauffement du climat.

Elle a besoin d'azote et de chaleur pour fleurir, c'est pour cela qu'elle se répand dans les chantiers et les friches.

### **Puissant allergisant.**

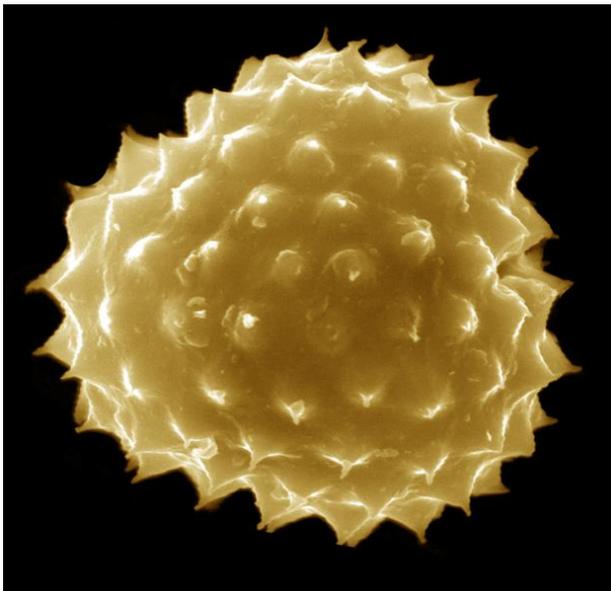
« Partout où elle est introduite, L'Ambroisie à feuilles d'armoise provoque de graves allergies dues à son pollen. Notamment en France en région Rhône-Alpes.

« Plusieurs ambrosies produisent des pollens très allergisants. Seulement cinq grains de pollen par mètre cube d'air suffisent à déclencher l'allergie chez les personnes fragiles.

« L'Ambroisie profite des stress écologiques comme la sécheresse et dormir de nombreuses années dans le sol.

« L'ambroisie à feuilles d'armoise est devenue un réel problème de santé publique dans différentes parties de la Hongrie, en Slavonie, ainsi que dans la région de Vienne et la Plaine du Pô.

Dans les régions froides elle est encore considérée comme plante adventice, car elle n'y pousse que de façon sporadique et ses graines n'ont aucun pouvoir germinatif.



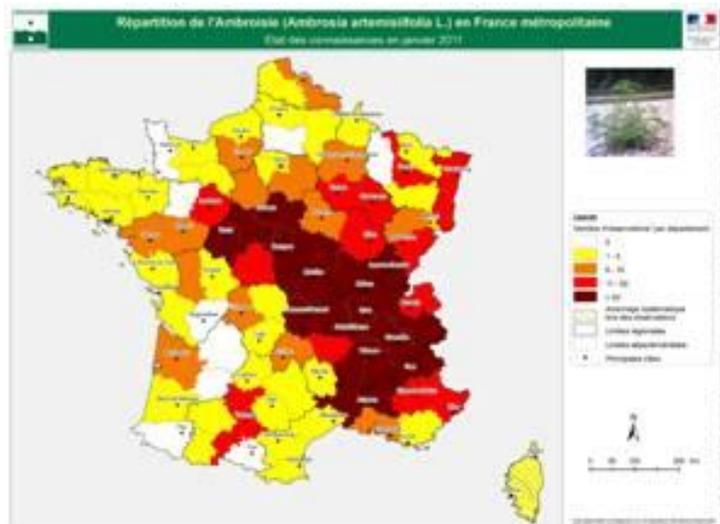
« **Son pollen est l'un des plus allergisants.** Il peut réaliser des allergies croisées avec les pollens d'autres espèces : armoise, pissenlit, chrysanthème, cyprès, bouleau, fléole des près etc. ou avec certains aliments : miel, cucurbitacées, melon, pastèque, concombre, banane, céleri, kiwi, litchi, pêche, kaki, le latex d'hévéa, etc.

« Alors que les bouleaux et les cyprès, également allergisants, sont parfois utiles, l'ambroisie à feuilles d'armoise ne joue aucun rôle écologique majeur en Europe.

« **Des allergies croisées** sont plausibles avec les particules fines du diesel. Ces particules très fines peuvent s'agglomérer avec les pollens et stimuler la synthèse des IgE, des cytokines impliquées dans l'allergie. Le dioxyde de soufre, le monoxyde de carbone, l'ozone et le dioxyde d'azote, peuvent, directement en tant qu'irritants respiratoires, fragiliser les muqueuses et préparer ou renforcer l'inflammation allergique.

## Lutte contre la dissémination de l'ambroisie.

« Il n'existe que peu de textes législatifs ou réglementaires Européens spécifiques à propos de la lutte contre l'ambroisie. Pour être efficace, un programme de lutte devrait impliquer les autorités à tous les niveaux ainsi que les ONG représentant l'agriculture, le commerce, les propriétaires fonciers et la nature. Au niveau local, les programmes devraient également s'adresser au public par des réunions d'information. SMARTER est un réseau interdisciplinaire d'experts européens impliqués dans le contrôle de l'ambroisie impliquant des professionnels de la santé, des *aérobiologistes*, des écologistes, des économistes et des spécialistes de la modélisation atmosphérique et agricole.



## En France

« **1880-1940** : l'ambroisie à feuilles d'armoise a d'abord colonisé la vallée du Rhône (5 départements en 1880) puis s'est étendue vers le nord.

**2002** : elle est signalée en Picardie.

**2007** : selon l'INRA, 53 départements sont alors touchés

**2009** : la lutte contre l'ambroisie est inscrite dans le second Plan National Santé-Environnement 2009-2013.

**4 avril 2011** : une cartographie de la présence de l'ambroisie en France est établie par la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux.

**13 avril 2011** : des députés créent un comité parlementaire de suivi du risque ambroisie car de 6 à 12 % de la population française présentent une allergie à cette herbe dangereuse. Dans la région Rhône-Alpes le coût des allergies dues à l'Ambroisie est estimé à une dizaine de millions d'euros pour la Sécurité Sociale.

**21 juillet 2011** : la France met en place un observatoire interministériel sous l'égide des ministères de l'Agriculture, de l'Écologie et de la Santé, hébergé par l'INRA de Dijon pour coordonner la lutte.

**22 juin 2013** : deuxième journée internationale de lutte contre l'ambroisie. Majoritairement présente dans la vallée du Rhône où ses effets coûtent entre 12 et 20 millions par an à l'assurance maladie, son aire de répartition s'élargit d'année en année.

**5 décembre 2013** : les députés examinent une proposition de loi présentée en avril 2013 visant à lutter contre l'ambrosie. Le texte prévoit notamment d'inscrire cette plante invasive « sur la liste des organismes nuisibles aux végétaux et aux produits végétaux contre lesquels la lutte est obligatoire, de façon permanente, sur tout le territoire national, dès leur apparition et quel que soit leur stade de développement ». Mais, à l'issue de l'examen en séance publique, les députés ont finalement adopté une motion de renvoi en commission...

**Certaines municipalités organisent des campagnes d'arrachage**, ce qui se fait facilement grâce à la racine pivot. Mais comme cette plante envahit des zones non cultivées, souvent très importantes autour des villages et des villes, il existe de vastes étendues qui libèrent d'énormes quantités d'un pollen très léger adapté à la dispersion par le vent. »



### **En Auvergne et Haute-Loire.**

L'ambrosie sauvage est présente au sud de l'Auvergne. Les habitants de Haute-Loire et du Cantal doivent prendre toutes mesures pour éviter son expansion et l'arracher.

**En 2012, l'Allier et le Puy de Dôme** se sont dotés d'arrêtés préfectoraux afin de rendre obligatoire la destruction de l'ambrosie.

**Le 1er juillet 2013**, M. le préfet a décrété cette obligation pour le Cantal.

**L'Agence Régionale de Santé** a invité les populations de l'Allier et du Puy-de-Dôme à la vigilance.

### **Selon l'Agence Régionale de Santé :**

« (...) le pollen de l'ambrosie provoque des réactions allergiques chez 6 à 12% de la population. Les émissions de pollens d'ambrosie ont plus que doublé en vingt ans en France aggravant le nombre et les cas d'allergies.

« Son impact économique sur les coûts de santé ne cesse de progresser, comme le révèle une étude de l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes, publiée au mois de mars 2012.

« Le nombre total de consommateurs de médicaments antiallergiques à l'ambrosie a fortement augmenté (+60%) entre 2008 et 2011, passant de 161 200 à 258 700 personnes.

« (...) Le pollen de l'ambrosie est très allergisant et responsable de pathologies notamment de l'appareil respiratoire.

Les premières réactions allergiques apparaissent généralement vers la mi-août et les symptômes peuvent se poursuivre jusqu'au début octobre : rhinite associant

écoulement nasal, conjonctivite, symptômes respiratoires tels que trachéite avec toux, parfois urticaire ou eczéma, asthme (...)

« **Dans 50% des cas, l'allergie à l'ambrosie peut entraîner l'apparition de l'asthme ou provoquer son aggravation.** Les symptômes sont d'autant plus prononcés que le taux de pollen dans l'air est élevé. En cas de symptômes consultez un médecin. »

**Le 5 décembre 2013**, M. le préfet de Haute-Loire a pris un arrêté interdisant la culture de l'ambrosie et incitant à sa destruction en privilégiant les méthodes non polluantes : traitements thermiques, fauchage ou tonte répétée fréquemment, arrachage suivi de végétalisation (semis de gazon pour empêcher la repousse).

**En complément :** les personnes qui n'auraient pas détruit des plants d'ambrosie (NDR : devant sa maison ou dans son jardin, par exemple) sera passible de poursuites en application du Code de la Santé Publique, et la destruction des plants d'ambrosie serait faite à ses frais.

**Préventivement, il est conseillé de ne pas laisser des terrains à nu** ou en friches car l'ambrosie aime particulièrement s'installer sur ce type de terrain.

**Lorsque la plante est enracinée**, il est conseillé d'employer une méthode plus radicale en l'arrachant.

**L'arrachage doit être effectué avant la floraison et la pollinisation de la plante : en juin ou début juillet, au plus tard mi-juillet.**

### **Adresses utiles pour s'informer :**

**Préfecture Haute-Loire :** [www.haute-loire.gouv.fr/IMG/pdf/arrete\\_ambrosie.pdf](http://www.haute-loire.gouv.fr/IMG/pdf/arrete_ambrosie.pdf)

**Préfecture 43 :** [www.haute-loire.gouv.fr/qu-est-ce-que-l-ambrosie-a751.html](http://www.haute-loire.gouv.fr/qu-est-ce-que-l-ambrosie-a751.html)

**Agence Régionale de Santé Auvergne :** [www.ars.auvergne.sante.fr](http://www.ars.auvergne.sante.fr)

**FR3 Auvergne :** <http://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne/2013/08/14/alerte-l-ambrosie-dans-3-departements-auvergnats-302147.html>

**Et votre mairie.**

